

DEC141309DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC140206DR07 du 2 janvier 2014 portant délégation de signature à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC133028DGDS du 20 décembre 2013, portant création de l'unité USR3613, intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, dont la directrice est Mme Cécile MARECHAL ;

Vu la décision DEC140206DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC140206DR07 du 2 Janvier 2014 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile MARECHAL, délégation de signature est donnée à M. Abdoulaye Mohamed, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 mars 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure